



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

**Objet : Groupement de commandes pour diverses familles d'achats entre la Ville et le C.C.A.S. –
approbation de l'avenant n° 2**

Séance du 29 septembre 2016

Convocation du 23 septembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
M. Timothé Lefebvre par M. Philippe Laurent,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Thibault Hennion

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 29 septembre 2016

OBJET : Groupement de commandes pour diverses familles d'achats entre la Ville et le C.C.A.S. – approbation de l'avenant n° 2

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu sa délibération en date du 5 mai 2014 approuvant la constitution d'un groupement de commande entre la ville de Sceaux et le Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.),

Vu sa délibération en date du 11 février 2016 approuvant l'avenant n° 1,

Vu le projet d'avenant n°2,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°2 incluant une nouvelle famille d'achat « fluides » à la convention constitutive du groupement de commandes pour diverses familles d'achats entre la Ville et le C.C.A.S. de Sceaux.

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°2.

AUTORISE le maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Launay", is written over the seal and extends to the right.

Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
le maire